



auros

LA CONVIVIALITÉ EN SUD-GIRONDE

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2025

Edito

L'été approche à grands pas, et l'année scolaire touche à sa fin. Nos petits écoliers, après une année bien remplie, vont pouvoir profiter des vacances et des activités proposées par la commune. Les plus jeunes se défouleront à l'aire de jeux, les adolescents et les adultes participeront aux ateliers sportifs proposés par Cap33, chaque lundi après-midi de juillet et août, au stade et au gymnase.

Notre village offrira également une belle palette d'animations tout au long de l'été, grâce à l'engagement de nos associations, soutenues par la mairie.

Le 12 juillet, les familles auront l'occasion de manger et de danser au bal des pompiers, lequel verra le retour, si les conditions le permettent, du feu d'artifice. Elles viendront voir le film « Un petit truc en plus » dans un format ciné en plein air le 26 juillet au stade. Le 14 août, un marché gourmand ravira vos papilles sous les platanes du foirail.

Au-delà de ces événements, notre territoire se distingue par sa richesse naturelle, son patrimoine exceptionnel et la diversité des services proposés. Entre espaces verts, forêts, Abbaye du Rivet, le Château, les commerces, les services médicaux, scolaires et sportifs, Auros est un lieu où il fait bon vivre ! Qualité de vie reconnue non seulement par les habitants des communes voisines, mais également par les maires des communes des CdC aux alentours.

Le premier semestre de cette année nous a permis de peaufiner la réhabilitation de la cour d'école. Les travaux démarreront début juillet et livreront pour la rentrée un nouvel espace récréatif, agrémenté de tables, d'assises, de plantations, de couloirs de sports, de jeux ainsi qu'une nouvelle clôture qui sécurisera le bâtiment. Ce projet, non prévu au départ, a été priorisé pour améliorer les conditions de travail des élèves, des enseignants et des agents.

Dès la rentrée, nous nous remettrons au travail pour mener à bien les derniers projets du mandat avant les prochaines élections municipales de mars 2026.

Il reste de nombreuses idées à transformer en réalité, notamment la réhabilitation de la salle des fêtes et je souhaite participer à de nouveaux projets pour notre village. Je serai candidat en mars prochain afin de poursuivre le développement de notre jolie et dynamique commune.

A partir du 1^{er} septembre, nous entrerons dans une période préélectorale. Je ne pourrai donc pas lors du dernier bulletin de la mandature remercier toute l'équipe qui m'a accompagné lors de ce mandat. Je profite donc de cette dernière occasion écrite pour renouveler mes remerciements aux conseillers municipaux, qui ont participé aux nombreuses sollicitations liées au mandat : réunions de chantier, commissions municipales, conseils municipaux. Chacun a pu s'exprimer et faire progresser la réflexion collective.

Je remercie vivement mes adjoints pour l'immense travail qu'ils ont pu fournir au service de la commune. Cette équipe complémentaire nous a permis de travailler, réfléchir, résoudre et aboutir à des solutions qui ont fait grandir le village. Ils n'ont pas compté leurs heures et ont répondu présents à chaque fois que la situation le demandait. Enfin, un grand merci à l'ensemble des agents qui nous accompagnent au quotidien. Leur professionnalisme et leur engagement sont essentiels à la gestion et au développement d'Auros.

Le maire est la figure de proue de la commune, mais seul, il n'est pas grand-chose. C'est en équipe que notre commune avance !

Je vous souhaite un excellent été !

**Philippe Camon-Golya,
Maire d'Auros**

Le budget primitif 2025 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses prévues et autorisées pour l'année. Conformément aux principes budgétaires fondamentaux, annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité, il a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 10 avril 2025.

Par cette délibération, le maire est habilité à engager et à exécuter les opérations budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses, sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

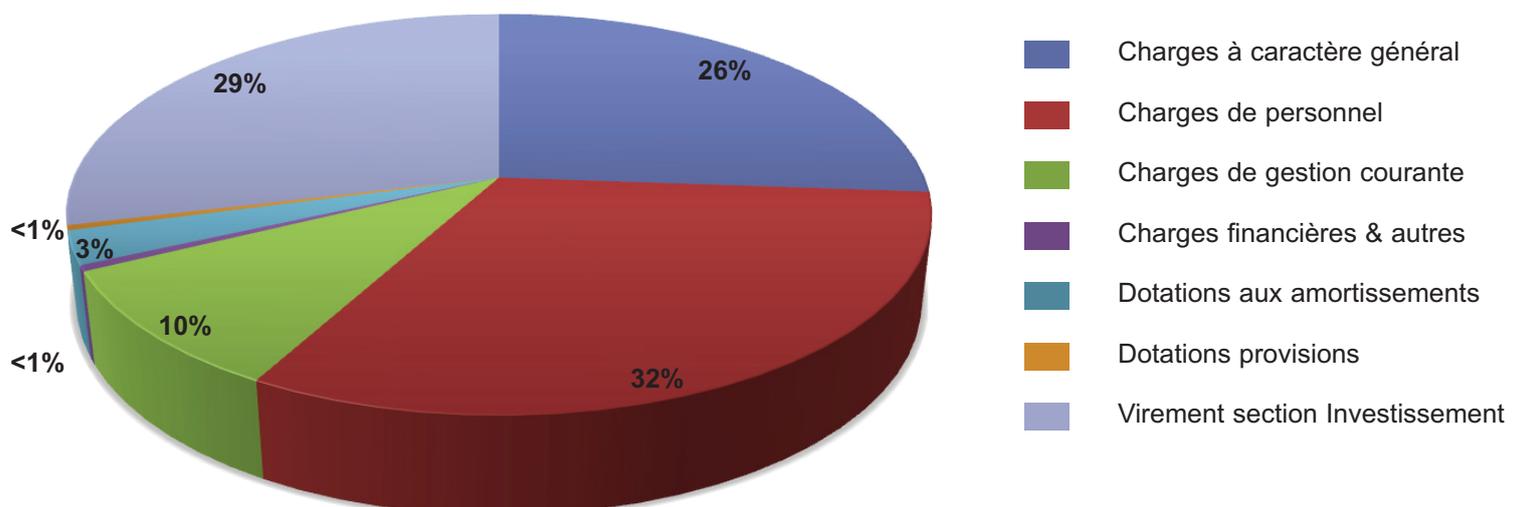
Le budget 2025 a été élaboré avec les objectifs suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en préservant le niveau et la qualité des services offerts à la population ;
- Limiter le recours à l'emprunt, afin de contenir l'endettement de la commune ;

Section de Fonctionnement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (Eau, assainissement, électricité, gaz, frais Télécom, traiteur cantine scolaire, frais d'urbanisme, entretien courant des bâtiments communaux, achat de petit matériel, frais de maintenance...)	420 972.68 €
Charges de personnel	511 843.41 €
Charges de gestion courante (Service incendie, subventions associations, indemnités élus, cotisations syndicats SMAHBB - SISS - Transport de corps, ...)	156 425.86 €
Charges financières (Intérêts des emprunts)	
Charges exceptionnelles	7 707.58 €
Atténuation de produits (Recette perçue et reversée à un autre organisme)	
Dotations aux amortissements (amortissement du matériel)	43 117.35 €
Dotations provisions semi-budgétaires (titres non recouverts)	6 500.00 €
Virement section Investissement (Capacité d'autofinancement)	463 358.23 €
TOTAL DEPENSES	1 609 925.11 €



- Mobiliser les subventions du Conseil départemental et de l'État chaque fois que cela est possible ;
- **Ne pas augmenter les taux d'imposition.**



Le budget communal s'articule autour de deux grandes sections :

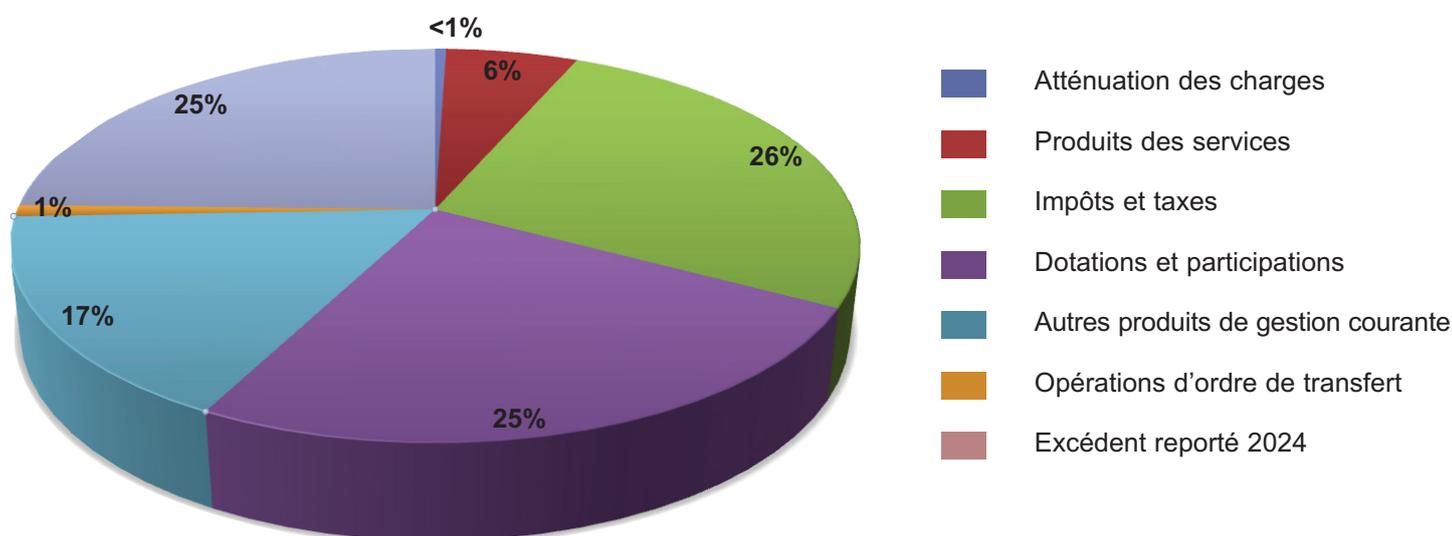
- **La section de fonctionnement**, qui regroupe les dépenses et recettes liées à la gestion courante de la commune. L'éventuel excédent de fonctionnement constitue une capacité d'autofinancement, réaffectée à l'investissement.
- **La section d'investissement**, dédiée à la préparation de l'avenir, permet de financer les projets structurants et d'améliorer les équipements de la collectivité.

nement : 1 609 925.11 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges (Remboursement sur rémunération personnel - arrêts maladie)	8 000.00 €
Produits des services (Cantine, périscolaire, remboursement mise à disposition de personnel)	96 790.56 €
Impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti, attribution de compensation de la CdC, fond de péréquation, ...)	424 341.00 €
Dotations et participations (Dotations de l'État, frais scolaires)	398 174.00 €
Autres produits de gestion courante (Loyers immeubles, commerces, photovoltaïque, Résidence Autonomie...)	270 837.02 €
Opérations d'ordre de transfert (reprise sur provisions)	15 228.60 €
Excédent antérieur reporté	396 553.93 €

TOTAL RECETTES 1 609 925.11 €



Section d'Investissement : 1 185 246.51 €

Le budget d'investissement est essentiel pour préparer l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement, qui concerne la gestion courante et récurrente, l'investissement est tourné vers les projets structurants, à moyen et long terme, qui façonnent le développement de la commune.

Il regroupe :

- **Les dépenses**, qui ont un impact durable sur le patrimoine communal : construction ou rénovation de bâtiments publics, aménagements urbains, achat de matériel ou d'équipements importants...
- **Les recettes**, d'origine patrimoniale, issues notamment des taxes liées aux permis de construire, des cessions éventuelles de biens, ou encore des subventions obtenues pour financer les projets retenus.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Voirie (Travaux de sécurisation Route de Castets et rue Champs du Bourg, réparation des trottoirs du bourg, étude ralentissement route de Grignols, chemin piéton stade dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée ...)	104 282.83 €
Bâtiments (Étude réfection façade commerces Pizza-Boucherie-Rôtisserie, toiture local Pétanque, Maison Laroque)	83 832.00 €
Matériel et mobilier (Abri poubelles zone commerciale, tracteurs tondeuse, table de ping-pong extérieure, barnum, aménagement aire de Monco, grilles de protection du vestiaire au stade, chaudières Mairie + Périscolaire, ordinateur Mairie, VMC...)	81 317.00 €
Electrification rurale (Rénovation éclairage public)	122 365.93 €
Réaménagement cour école	112 326.60 €
Etudes (Création de parkings pour la Résidence Autonomie, Siphem)	57 067.61 €
Avance Ecoquartier	132 282.59 €
Autres (Capital dette, déficit reporté, ...)	491 771.95 €
TOTAL DEPENSES	1 185 246.51 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Prélèvement sur section de financement (Autofinancement)	463 358.23 €
Subventions + Emprunt + Projet Urbain Partenarial	126 682.74 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	468 882.19 €
FCTVA (Fond de Compensation TVA)	25 000.00 €
Opérations d'ordre (Amortissement)	43 117.35 €
Vente terrain	55 706.00 €
Autres	2 500.00 €
TOTAL RECETTES	1 185 246.51 €

Cour de l'école

Cet été, la cour de l'école fera peau neuve grâce à un projet de réaménagement pensé pour le bien-être des enfants.

- Lutter contre la chaleur est l'une des priorités de ce projet. Pour cela, plusieurs aménagements seront mis en place : un nouvel arbre sera planté en plus des 2 changés en 2024, une tonnelle installée afin de créer de nouvelles zones ombragées et le sol sera ponctué d'îlots colorés aux revêtements plus clairs, pour limiter l'absorption de chaleur par le sol anthracite.
- La végétalisation de la cour sera également renforcée : des jardinières viendront border le bâtiment des maternelles et des massifs seront aménagés au pied des arbres existants, apportant verdure et biodiversité.
- Le majestueux cèdre de la cour bénéficiera d'une attention toute particulière. Son sol sera désimperméabilisé pour permettre à ses racines de respirer, des copeaux de bois seront disposés autour, et une estrade à double niveau y sera construite. Cet aménagement permettra de mieux profiter de l'ombre naturelle tout en créant un espace de détente ou d'activités pédagogiques.
- La cour sera aussi repensée pour être plus ludique : de nouveaux marquages au sol (couloirs de course, trajets pour trottinettes, jeux au sol) viendront rythmer les déplacements et inviter au jeu. Le petit train et la cabane actuels seront remplacés pour offrir des structures de jeu plus modernes et stimulantes.
- Enfin, la sécurité des enfants sera renforcée grâce



au remplacement de la clôture grillagée par une clôture en lames de bois, plus esthétique, plus haute et donc mieux sécurisée.

L'ensemble de ces travaux se déroulera pendant les vacances scolaires d'été, afin d'offrir aux élèves une cour transformée dès la rentrée prochaine.

Du mobilier ludique et coloré viendra compléter l'aménagement, avec l'achat de bancs, assises et tables d'extérieur. Ces équipements permettront aux enfants de profiter de moments de convivialité pendant les temps périscolaires : goûters, jeux de société, et pourquoi pas, des séances de classe en plein air lorsque la météo le permettra.

Estimatif des travaux hors mobilier : 105 000 € TTC

Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) sollicitée sur les travaux éligibles à raison de 35 % du montant HT

Électrification rurale

La commune s'est engagée dans une démarche de transition énergétique et de modernisation de l'éclairage public **avec un vaste chantier prévu fin 2025 (ou début 2026 au plus tard)**. Les lampadaires actuels équipés de lampes à sodium seront intégralement remplacés par des éclairages LED de nouvelle génération.

Ce projet avait connu un léger retard, la commune étant en attente de la subvention du Fonds vert, désormais confirmée, qui permet de réaliser ces travaux dans des conditions financières plus favorables.

Les avantages des LED sont multiples. Ces ampoules consomment beaucoup moins d'énergie que les anciennes lampes à sodium, ce qui se traduira à terme (la tarification de notre éclairage public est encore forfaitaire à ce jour) par une réduction signi-

ficative de la facture énergétique de la commune. De plus, elles sont réglables en intensité, ce qui permettra une baisse progressive de l'éclairage nocturne, sur certains horaires, sans extinction totale, afin de concilier économies d'énergie et sécurité publique.

Au-delà de l'aspect technique, cette modernisation est aussi une opération d'embellissement du cadre de vie. Les nouveaux candélabres, au design plus contemporain, remplaceront les anciens modèles peints en bleu, dont l'esthétique ne correspondait plus aux attentes actuelles.

Montant des travaux : 137 267.81 €

Subventions :
Fonds vert 47 707.12 € / SDEEG 18 000 €

Entretien bâtiments

REPLACEMENT CHAUDIÈRES MAIRIE ET PÉRISCOLAIRE

La commune va changer les chaudières défectueuses de la Mairie et du bâtiment périscolaire. Ce changement devenait indispensable : les équipements existants, vétustes et régulièrement en panne, ne garantissaient plus un fonctionnement fiable, ni des performances satisfaisantes.

Les anciennes installations seront remplacées par des chaudières à condensation, plus performantes, économiques et respectueuses de l'environnement.

Ces nouveaux équipements permettent une meilleure efficacité thermique en récupérant la chaleur contenue dans les fumées de combustion, réduisant ainsi la consommation de gaz.

Montant des devis :

Chaudière Mairie : 8 297.95 € TTC
Chaudière Périscolaire : 4 180.31 € TTC



TOITURE LOCAL PÉTANQUE

La toiture du local de pétanque montre des signes de vieillissement, avec plusieurs infiltrations signalées par l'association utilisatrice du lieu.

Face à cette situation, la commune prévoit une réfection complète de la couverture, accompagnée d'une opération de désamiantage.

Cette intervention sera réalisée dans le respect strict des normes de sécurité en vigueur, afin d'assurer la salubrité et la pérennité du bâtiment pour les années à venir.

Devis en cours d'étude



Achat de matériel

TRACTEURS TONDEUSE

Pour entretenir les nombreux espaces verts de la commune, la municipalité a inscrit au budget 2025 l'acquisition de deux tracteurs tondeuse autoportés : l'un à coupe frontale, l'autre plus petit, à plateau de coupe central.

Ce double équipement viendra remplacer le Gianni Ferrari actuellement utilisé, dont les coûts d'entretien et de réparation ne cessent d'augmenter, rendant son remplacement de plus en plus pertinent.

L'achat de ces tondeuses sera un renfort précieux pour le service technique, aujourd'hui confronté à l'entretien de grandes surfaces (zone commerciale, Résidence Autonomie, Allée des Marronniers, Esplanade du Foirail, Écoquartier, Stade, cimetière...).

Ces machines permettront d'assurer un entretien plus efficace des espaces verts, tout en optimisant le temps d'intervention des agents municipaux et en améliorant leurs conditions de travail.

**Enveloppe globale d'achat : 32 000 € TTC
(hors montant de reprise du Ferrari)**



Exemple de tracteur à coupe frontale

BARNUM

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau barnum de 5 x 12 mètres (soit 60 m²) auprès de Trigano Collectivités.

Identique à celui que nous avons déjà, ce nouvel équipement pourra être utilisé seul ou couplé au premier, offrant ainsi une surface modulable selon les besoins.

Il est important de préciser que ces structures ne sont pas mises à disposition des particuliers, **leur usage étant strictement réservé au cadre associatif aurossais ou municipal lors de manifestations plein air.**

Prix d'achat : 5 728.32 € TTC



La commune s'est intéressée à une initiative innovante portée par une filiale de La Poste, qui propose aux collectivités et aux professionnels l'achat de vélos électriques reconditionnés utilisés auparavant par les facteurs.

Ces vélos, conçus pour un usage intensif, offrent robustesse et fiabilité. Ils sont remis en état, équipés

d'une batterie neuve et bénéficient d'une garantie de 2 ans. Ils représentent une solution à la fois économique et écologique, qui convient particulièrement aux petits déplacements du quotidien.

Ce type d'équipement sera très utile pour le service technique, qui effectue de nombreuses interventions dans le bourg. L'usage du vélo électrique permettra de réduire les déplacements en véhicule thermique.

Il sera complété par des accessoires pratiques, panier et sacoches, afin de permettre aux agents de transporter facilement le petit matériel.

Peut-être aurez-vous l'occasion de voir Monsieur le Maire l'inaugurer dès le mois de juin !

Prix d'achat : 1616 € TTC

Infrastructures

ABRI POUBELLES

Dans une démarche visant à améliorer la propreté et l'esthétique des espaces publics, la commune va procéder à l'installation d'un abri poubelles dans la zone commerciale.

Cet équipement sera destiné à accueillir les conteneurs noirs et jaunes utilisés par les commerçants de la zone commerciale ainsi que par les professionnels du pôle de santé. Il permettra de centraliser les déchets dans un espace dédié.

Réalisé en acier galvanisé et habillé de lames de bois, l'abri s'intégrera harmonieusement dans son environnement. Il sera équipé d'une porte coulissante fermant à clé, afin de prévenir les dépôts sauvages et de garantir un usage exclusivement réservé aux professionnels concernés.



La fabrication et la pose de cet abri ont été confiées à l'entreprise JS Métallerie, pour un **montant de 5 219 € TTC.**

MARQUAGE AU SOL

Afin d'assurer une circulation plus lisible et sécurisée pour tous les usagers de la route, la commune prévoit la réfection de plusieurs marquages au sol devenus peu visibles dans le bourg.

Les travaux concerneront notamment :

- 71 "dents de requin" (triangles blancs sur plateaux surélevés)
- 9 passages piétons

- 1 croix Saint-André (interdiction de stationner sur un passage à niveau ou une zone définie)
- 6 marquages "arrêt minute"
- 1 marquage "zigzag bus"
- 1 flèche unidirectionnelle pour rappeler le sens interdit dans le sens crèche-parking commerces
- Un rappel de la zone 30 dans la rue Anne de Tauzia

Coût de l'opération : 3 258 € TTC

EQUIPEMENTS EXTÉRIEURS

Table de Ping-pong

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace situé à proximité de l'aire de jeux pour les 4-12 ans, la commune fera prochainement l'acquisition d'une table de ping-pong extérieure. Conçue pour résister aux intempéries et être accessible à tous, elle viendra compléter les deux bancs installés au printemps dernier.

Avec cette nouvelle installation, la municipalité souhaite faire de cet espace un véritable lieu de rencontre, propice à la détente, au jeu et à la convivialité en famille.

Ce nouvel équipement offrira une activité ludique supplémentaire, à destination des petits comme des grands, pour jouer, se retrouver ou partager un moment en plein air.

Enveloppe allouée : 2 000 € TTC



Monco

La commune poursuivra également l'aménagement de l'espace situé à Monco, à proximité du lavoir avec :

- l'achat d'une table de pique-nique, afin d'offrir un espace de pause et de convivialité à celles et ceux qui souhaitent profiter du site,
- l'installation d'une barrière de protection pour sécuriser les abords de la pente et garantir la tranquillité des promeneurs.

Enveloppe allouée : 5 000 € TTC

Route de Castets

Face à une vitesse souvent excessive sur la route de Castets, la commune a décidé de mettre en œuvre plusieurs aménagements de sécurité routière.

La mise en place de la double écluse avec zone à 30, accompagnée d'un sens unique alterné, en avril dernier, a permis de réduire significativement la vitesse des véhicules, aussi bien à l'entrée qu'à la sortie du bourg.

Ce dispositif est particulièrement important à proximité de l'arrêt de bus, utilisé quotidiennement par des enfants.

Le besoin était urgent, après le relevé alarmant du radar pédagogique ayant enregistré des vitesses dépassant les 190 km/h en sortie de bourg, en direction de Castets.

Par ailleurs, **l'îlot central** situé au niveau du lotissement du Hameau des Pins sera végétalisé. Cette intervention vise à réduire la visibilité à longue distance, incitant ainsi naturellement les automobilistes à ralentir. Les plantations seront réalisées cet automne, afin d'assurer une bonne reprise des végétaux.

Enfin, la commune installera des **feux tricolores micro-réglés dits "à récompense"** à proximité de l'école et de la crèche. Ce dispositif reste au rouge en permanence et passe au vert si la vitesse est inférieure à 50 km/h.

Initialement prévue en avril en même temps que la mise en place de la double écluse, cette installation a été retardée en raison de difficultés techniques, mais reste prioritaire pour la sécurisation des abords scolaires.

Rue Champs du Bourg

Dans la continuité des aménagements de sécurité engagés sur la route de Castets, la rue Champs du Bourg a elle aussi fait l'objet d'une intervention, au niveau de sa jonction avec l'écoquartier.

Une chicane a été créée afin de réduire la vitesse des véhicules, et un **sens interdit instauré** dans le sens Champs du Bourg vers l'écoquartier, renforçant ainsi la sécurité dans ce secteur résidentiel en plein développement.

Ces aménagements ont été réalisés conformément à une demande de l'association syndicale des copropriétaires du lotissement Champs du Bourg lors du transfert de voirie à la commune (acte notarial en date du 30/09/15).

Ils participent à une meilleure régulation des flux de circulation et à la protection des habitants, en particulier les piétons et les familles de ces 2 quartiers.

Coût total des travaux :

Route de Castets et
Rue Champs du Bourg

76 182.83 € TTC

Subventions Département : 13 836 €

Subventions État : 14 317.50 €

Double écluse Route de Castets



Ilot à végétaliser



Aménagement Rue Champs du Bourg



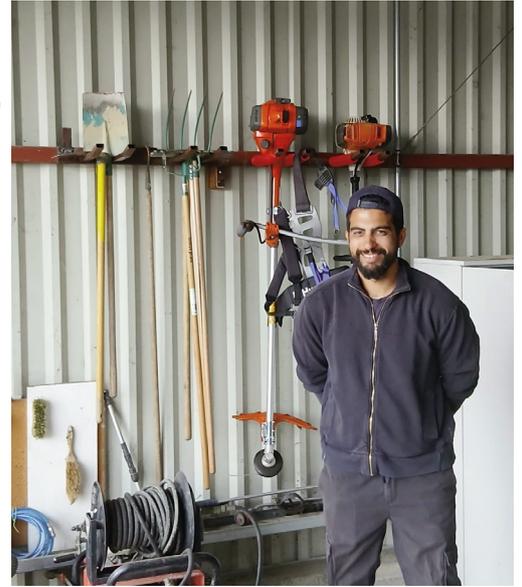
Le service technique s'étoffe

Depuis le mois de janvier, Mickaël Saint-Marc a intégré le service technique de la commune en remplacement d'un agent en arrêt. A raison de 20 heures par semaine, il intervient les mardis, jeudis et vendredis matin.

Ancien agent technique à la mairie de Villandraut, il possède une solide expérience dans l'entretien et l'aménagement des espaces verts.

Souhaitant combiner vie professionnelle et projet personnel, il a rejoint l'équipe municipale d'Auros tout en développant en parallèle une activité de maraîchage sur Cazats.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Nuisances

Nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités de jardinage et de bricolage se multiplient : tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, etc. Bien que nécessaires, ces travaux peuvent générer des nuisances sonores et perturber la tranquillité du voisinage.

Pour préserver la qualité de vie de tous, nous vous rappelons que l'utilisation d'outils ou appareils bruyants est strictement encadrée par la réglementation.

Cadre réglementaire :

Le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, ainsi que le dernier arrêté préfectoral du département de la Gironde en date du 22/04/2016, définissent les horaires autorisés pour ces activités.

Chiens errants

Il est strictement interdit de laisser divaguer les chiens sur le territoire communal. Un chien est considéré en état de divagation s'il se trouve hors de portée de voix de son maître, non surveillé, ou sans identification.



Horaires autorisés pour les particuliers :

- Lundi à vendredi : 8h30 – 12h30 / 14h30 – 19h30
- Samedi : 9h00 – 12h00 / 15h00 – 19h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00 – 12h00

Pour un bon voisinage :

Merci de faire preuve de civisme en respectant ces plages horaires. Prévenir ses voisins avant un chantier bruyant ou reporter une activité non urgente peut éviter bien des désagréments.

Pour la sécurité de tous (habitants, enfants, automobilistes animaux d'élevage...), les propriétaires sont tenus de garder leurs animaux sous contrôle en tout lieu et à tout moment.

Merci de votre vigilance.

Respecter ces règles, c'est garantir à chacun un cadre de vie serein !

Dans le cadre de sa démarche de sécurité et de prévention des risques majeurs, **la commune d'Auros procédera à un test du système d'alerte à la population le lundi 7 juillet à 19h.**

Ce test a pour but de vérifier le bon fonctionnement du logiciel d'alerte et de s'assurer de sa capacité à

diffuser rapidement des messages en cas de situation d'urgence (risques naturels, accidents majeurs, etc.).

À cette occasion, vous recevrez un appel téléphonique (fixe ou mobile), accompagné d'un SMS envoyé au nom de la mairie d'Auros.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

École : Effectifs

2025/2026



Les effectifs lors de la prochaine rentrée restent stables.

L'école d'Auros accueillera **164 élèves** (60 maternelles et 104 élémentaires répartis sur 7 classes) sans compter les inscriptions estivales de dernière minute !

Un beau moment de partage avec nos aînés !

Le 12 avril dernier, la salle des fêtes de Lados a accueilli le traditionnel repas des aînés, réservé aux habitants de 70 ans et plus.

Organisé dans une ambiance conviviale, l'événement a réuni les séniors d'Auros, ainsi que ceux des villages voisins de Berthez et Lados, autour d'une bonne table et de moments chaleureux, placés sous le signe de l'échange et de la bonne humeur.

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Auros a pris en charge les repas pour les 71 Aurossais inscrits, en témoignage de sa reconnaissance et de son engagement envers nos anciens.

Quant aux personnes qui n'ont pas pu participer, elles n'ont pas été oubliées : un colis gourmand, composé de produits locaux (vin du Château Bastian, rillettes Palmagri, gâteaux du Rivet et fruits secs) leur a été remis.

Crédit photo : Mairie de Lados



Assainissement Non Collectif

Dans le cadre de la fusion des syndicats du SIVOM du Sauternais, du SIAEPA de Castets et du service de l'eau de Langon, le SIAEPA a modifié ses statuts pour abandonner la compétence d'Assainissement Non Collectif (ANC) à compter du 1er janvier 2024.

Pour les communes du SIAEPA rattachées à la Communauté de Communes du Sud-Gironde, cette compétence a été reprise directement par cette dernière.

Concernant Auros, Brouqueyran et Brannens, qui dépendent de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde, un accord transitoire a été trouvé pour l'année 2024, permettant à la CDC du Sud-Gironde de poursuivre certains contrôles liés à la construction ou à la vente de biens immobiliers, à l'exception des contrôles périodiques.

Initialement, ces trois communes envisageaient un transfert provisoire de compétence vers le Syndicat Bassanne-Dropt-Garonne jusqu'à fin 2025, dans l'attente d'un transfert définitif vers la CDC du Réolais en Sud-Gironde au 1er janvier 2026.

A Auros, une centaine de foyers est concernée par l'assainissement non collectif

Cependant, entre-temps, la réglementation a évolué : notre CdC n'est plus tenue d'exercer cette compétence, et les modalités d'intervention proposées par le syndicat Bassanne-Dropt-Garonne se sont révélées inadaptées à nos besoins.

C'est pourquoi, en accord avec les maires de Brouqueyran et Brannens, la commune d'Auros a sollicité le Syndicat Intercommunal des Eaux du Grand Bazadais, qui a accepté d'assurer l'ensemble des missions liées à l'assainissement non collectif, à savoir :

- le contrôle des installations neuves ou réhabilitées,
- la vérification du bon fonctionnement des dispositifs,
- les contrôles périodiques,
- l'émission de rapports et la facturation directe aux usagers concernés.



Une convention de prestation de services a été signée pour une durée d'un an, renouvelable automatiquement chaque année.

Ce partenariat garantit la continuité du service public tout en assurant un cadre technique et administratif fiable et adapté aux besoins de nos communes.

Relevé annuel des compteurs d'eau

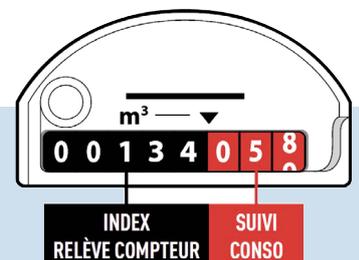
Un technicien du SIVOM de la région de Castets, du Langonnais et du Sauternais interviendra sur notre commune pour effectuer le relevé annuel des compteurs d'eau potable **entre le 18 et le 25 août 2025 inclus**.

En cas d'absence ou de compteur inaccessible, un courrier sera adressé aux abonnés concernés, les invitant à transmettre eux-mêmes l'index ou à prendre rendez-vous pour une relève ultérieure.

Pour rappel, et afin de faciliter cette intervention,

chaque abonné est tenu d'entretenir le regard contenant le compteur :

- il doit être en bon état,
 - accessible sans obstacle,
 - et permettre l'accès libre aux écrous de fixation.
- Il est également demandé de ne rien poser sur le regard.



Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

France services

Géré par la CdC du Réolais en Sud-Gironde, ce service offre un accueil de proximité pour vous faciliter l'accès à vos droits et à l'information. C'est un lieu d'écoute et de mise en relation avec différents organismes. Vous serez accueilli par un agent qui vous renseignera sur les nombreux partenaires et vous accompagnera dans vos démarches.



L'antenne France services d'Auros située au 265 Rue Anne de Tauzia assure une permanence

les mardis et vendredis
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
06 09 61 55 88

Possibilité de prendre RDV en ligne avec les agents France services sur :
<http://rdv.reolaisensudgironde.fr>



Multi-Accueil Petite Enfance



La Maison de la Petite Enfance, 30 Route de Castets, gérée par la CdC du Réolais en Sud-Gironde, accueille les enfants à partir de 10 semaines jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Elle offre une **capacité d'accueil de 20 places**, réparties en deux sections adaptées aux besoins et rythmes des enfants selon leur âge :

- bébés/moyens (de 10 semaines à 16 mois) : 9 places
- moyens/grands (de 16 mois à 3 ans) : 11 places

Les enfants sont accueillis **du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30**, dans un cadre sécurisé, bienveillant et stimulant, favorisant leur éveil, leur autonomie et leur socialisation.

Directrice de structure : **Valérie Vaillant**
05 56 65 25 93

Infos, préinscriptions et tarifs:
Karine Ferran - 06 89 37 85 64
rpe@reolaisensudgironde.fr



Médiathèque : horaires d'été

La médiathèque d'Auros adopte un rythme estival à partir du samedi **5 juillet 2025**. Durant l'été, les permanences auront lieu uniquement le samedi, tous les 15 jours, de 16h à 18h, aux dates suivantes : **5 juillet - 19 juillet - 2 août - 16 août - 30 août**

Les horaires habituels reprendront à compter du samedi **6 septembre**, avec des permanences tous les samedis ainsi que les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis du mois, toujours de 16h à 18h.

La Poste : fermeture estivale

En raison d'une baisse de fréquentation, le bureau de Poste d'Auros sera fermé du **30 juin au 18 juillet 2025**.

Pendant cette période, retrouvez les services postaux à **Bazas**, 11 cours du Général de Gaulle, ou **Langon**, 7 Rue de la Poste :

- Lundi à vendredi : 9h-12h / 13h30-17h*
- Samedi : 9h-12h

* Fermeture à 17h30 à Langon

Services accessibles en ligne sur :
www.laposte.fr et www.labanquepostale.fr

Le distributeur automatique de billets d'Auros fonctionnera normalement pendant cette période.

Focus sur...

CAP33



ACTIVITÉS ESTIVALES CAP 33

CAP33 est une opération impulsée par le Conseil Départemental de la Gironde. Il permet aux participants de pratiquer des activités sportives et culturelles sur le territoire pendant les mois de juillet et août.

Les découvertes gratuites, les lundis du 07/07 au 22/08 au gymnase, stade, terrain de tennis

Tir à l'arc : 15h-19h
 Spike ball : 15h-19h
 Basket : 15h-17h
 Boomerang : 15h-17h
 Sarbacane : 15h-17h
 Badminton : 17h-19h
 Pickleball : 17h-19h

Karaté : 15h-17h

les 07/07 - 21/07 - 28/07 - 04/08

Animé par "Michel Bourgy Dejeps Karaté"

Les "mercredis Baby" : 9h30-11h30

les 16/07 et 06/08 au pôle sportif

Yoga : 18h45-19h30 les jeudis du 24/07 au 14 /08,

6 €, gratuit pour les - de 15 ans

Sur réservation au 06 86 23 92 74

Méditation : 19h45-20h30 les jeudis du 24/07 au 14/08,

6 €, gratuit pour les - de 15 ans

Sur réservation au 06 86 23 92 74

26 JUILLET : SOIRÉE GRILLADES & CINÉ PLEIN AIR - STADE

> Buvette à partir de 18h30

> Restauration à partir de 19h30



Menu :

Grillades - Frites - Glace

Tarifs :

Adulte 10 € / Enfant moins de 12 ans 8 €

Réservations :

06 12 07 49 35 ou 06 28 47 19 59

> Ciné plein air à 21h30-22h - **Gratuit**

> "Un p'tit truc en plus" d'Artus - Mai 2024
 Avec Artus, Clovis Cornillac, Alice Belaïdi

Pour échapper à la police, un fils et son père en cavale sont contraints de trouver refuge dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé.

Le début des problèmes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais.



CHORALE LE CHŒUR DES CHAMPS : 20 ANS EN 2025

Créée en 2005 à Auros par Nathalie Agnès, la chorale "le Chœur des Champs" poursuit depuis sa belle histoire musicale. À son départ, c'est Serge Vilard qui a repris la direction du groupe... et qui tient toujours la baguette, avec passion et talent !

La chorale réunit environ 25 choristes, un effectif stable et soudé, animé par le plaisir de chanter ensemble, malgré le manque d'hommes au sein des pupitres basses et ténors.

Le répertoire est riche et varié : chansons françaises, chants du monde, en passant par des mélodies interprétées en plus de dix langues. Les harmonisations vocales, souvent exigeantes mais toujours enthousiasmantes, sont signées de la main du chef de chœur lui-même... Et même lorsque les rythmes se corsent, la joie de chanter reste intacte !

Les répétitions ont lieu chaque jeudi matin, de 10h à 11h30, à la Résidence Autonomie d'Auros, en suivant le calendrier scolaire.

Pour rejoindre cette belle aventure vocale, il faut compter 45 € de cotisation par trimestre, ainsi qu'une

adhésion annuelle de 10 €.

Que vous soyez mélomane curieux, chanteur amateur ou simplement tenté par l'envie de partager un bon moment musical, n'hésitez pas à venir pousser la porte !

Un anniversaire à ne pas manquer !

Le Chœur des Champs fêtera ses 20 ans le dimanche 12 octobre 2025 au château d'Auros, dans l'une des grandes salles mises à disposition par les propriétaires.

Le concert débutera à 15h, avec un florilège de leur répertoire. À l'issue de la représentation, un buffet sucré-salé sera offert, accompagné d'une dégustation des vins du château, présentée par les vignerons eux-mêmes.

L'entrée est libre, avec participation au chapeau.

Renseignements :

Catherine Peytermann - 06 14 82 36 89

Renseignements 20 ans :

François Linguinou - 06 37 76 84 40

f.linguinou@gmail.com



SOLEIL D'AUTOMNE

Le club des aînés "Soleil d'Automne" poursuit ses activités dans la bonne humeur et la convivialité.

Plusieurs rendez-vous sont d'ores et déjà prévus pour rythmer la deuxième moitié de l'année 2025.

Judi 26 juin : le traditionnel repas de mi-saison se tiendra à la salle des fêtes.

Septembre : cap sur le Lot-et-Garonne avec une sortie à la ferme de Lacay, où les membres découvriront toutes les étapes de la fabrication des célèbres pruneaux d'Agen (au programme : déjeuner à

la ferme, une visite de la ferme des nénuphars aux établissements Latour-Marliac, au Temple-sur-Lot).

Novembre : la dernière sortie de l'année nous emmènera à la ferme de Laffite, pour participer à la traditionnelle fête de la dinde avec visite de la ferme, et un repas animé.

Chaque participant repartira avec un sac isotherme contenant une dinde : de quoi préparer les fêtes de fin d'année avec gourmandise !

Renseignements :

Jean-Michel Lacaze - 06 81 03 70 02



Agenda de vos manifestations



JUIN

Vendredi 20 à partir de 19h	Fête de la Musique 3A	Salle des Fêtes
Vendredi 27	Kermesse de l'école <i>Ecole - APE</i>	Foirail
Samedi 28 à partir de 11h	Challenge Débutant <i>Les Archers d'Auros</i>	Stade
Dimanche 29 à partir de 9h30	Sélectif France <i>Les Archers d'Auros</i>	Stade

JUILLET

Samedi 12 à partir de 19h	Bal des Pompiers <i>Amicale des Pompiers</i>	Foirail
Samedi 26 21h30	Grillades & Ciné plein air <i>ACCA et Mairie</i>	Stade

AOÛT

Jeudi 14 à partir de 19h	Marché gourmand 3A	Foirail
---------------------------------------	-----------------------	---------

SEPTEMBRE

Samedi 6 9h30-12h30	Opération Commune Propre <i>Mairie</i>	Départ Foirail
Vendredi 19 Samedi 20	Fête communale <i>Comité des Fêtes</i>	Salle des Fêtes
Dimanche 21	Fête Communale Vide-greniers <i>Comité des Fêtes</i>	Salle des Fêtes

OCTOBRE

Dimanche 5	Marche Rose <i>Comité des Fêtes</i>	Départ Foirail
Dimanche 12 15h	Concert des 20 ans <i>Chœur des Champs</i>	Château d'Auros
Jeudi 30 ou Vendredi 31 <i>Date à définir</i>	Halloween 3A	Salle des Fêtes

NOVEMBRE

Samedi 15	Le Pampaillet des Paloumayres ACCA	Salle des Fêtes
---------------------	--	-----------------------

DECEMBRE

Dimanche 7	Téléthon <i>Comité des Fêtes</i>	Salle des Fêtes
Samedi 13	Animation de Noël 3A	Salle des Fêtes

A ce programme, viendront se rajouter les dates de belote non définies ce jour.

Tous les renseignements et contacts sur notre site www.auros.fr



Votre mairie

est ouverte au public le

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h
Tél. : 05 56 65 40 09
Mail : contact@auros.fr

Retrouvez nous sur

sur

www.auros.fr

et sur

facebook

A propos de votre bulletin municipal ...

Directeur de publication : P. Camon-Golya

Mise en page : I. Sabidussi

Rédaction : Commission Communication

Photos : Commission

Distribution : Mairie